



# **Alerte sur les mouvements de populations dans la province du Lac (fin mars – avril 2019)**

**6 mai 2019**

## **1. Introduction**

Cette note produite conjointement par le Cluster Protection et le Cluster CCCM/Abris/AME constitue une alerte sur les nouveaux mouvements de déplacement dans la province du Lac communiqués par les points focaux protection de la Croix Rouge Tchadienne (CRT). Elle est censée guider la prise de décision au niveau de l'ICC et l'EHP en vue de mener une réponse efficace et coordonnée pour assurer la protection et fournir une assistance multisectorielle adéquate aux besoins des personnes déplacées.

## **2. Contexte sécuritaire**

La situation sécuritaire se détériore de plus en plus dans la province du Lac depuis mi-février 2019 quand les forces multinationales mixtes (FMM) se sont déplacées du Tchad vers le Nigeria pour combattre les groupes armés. Ceci a laissé un vide pour les attaques et pillages de ces derniers dans la zone. En conséquence la population a été obligée de se déplacer pour trouver sécurité et protection dans les lieux estimés plus sûrs. Les autorités administratives et militaires confirment que les groupes armés sont infiltrés partout dans la province du Lac.

Dans ce contexte de haute insécurité, on constate beaucoup de cas d'arrestations par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de personnes présumées être complices des groupes armés. Il est à noter que la situation sécuritaire s'est détériorée sur l'ensemble de la zone du Lac Tchad et non-seulement dans les 'zones rouges' au nord du Litri et Kaiga Kindjiria, et au nord-ouest de Tchoukoutalia.<sup>1</sup> Exemple : des incidents de violations des droits de l'homme graves à savoir des cas d'égorgements et de protection ont été

---

<sup>1</sup> Déclarés 'zones rouge' par Décret sur la promulgation de l'état d'urgence dans cette zone.

rapportés du 25 au 28 avril 2019, principalement dans la sous-préfecture de Bagasola où se trouve la majorité des bureaux des agences humanitaires.

### **3. Mouvement des populations signalées fin mars et avril 2019**

- 19-23/03/2019 : Arrivée de 795 personnes (159 ménages) à Djilkori en provenance du Niger et de Kaiga Kindjiria;
- 17-18/04/2019 : Arrivée de 32 ménages sont arrivés à Kiskawa, Tchoukoutalia et Daboua en provenance du site de Djamerom;
- 24/04/2019 : Arrivée de 1025 personnes sont arrivées à Tetewa dans la sous-préfecture de Kangalam en provenance de la localité de Dabalami

### **4. Réponse accordée/gaps**

A ce jour, aucune évaluation de besoins en vue d'une réponse multisectorielle n'a été menée pour ces *nouveaux* déplacés de fin mars-avril 2019.

### **5. Recommandations**

Les recommandations suivantes servent comme base de réflexion au sein de l'ICC et l'EHP pour guider la réponse humanitaire:

- Vérification du statut des nouveaux déplacés (de fin mars avril 2019) sur les sites de Djilkori et Diamerom (arrivées du Niger);
- Suivi avec les autorités, le HCR et CICR des cas d'arrestations rapportés;
- Evaluer les capacités de réponse de chaque agence à travers les réunions des clusters;
- Evaluation multisectorielle rapide sur tous les sites d'accueil où il n'y a pas eu d'intervention;
- Apporter une réponse multisectorielle rapide et coordonnée;
- Assurer suivi de la réponse au niveau de chaque cluster et à l'ICC.

## Annexe I: Possibles risques de protection liés aux nouveaux déplacements internes

- Mouvements spontanés de populations se sentant en insécurité vers des localités jugées plus sûres. Cela peut avoir comme conséquence une augmentation de la densité de la population, des risques accrus de violences sexuelles et basées sur le genre, y compris viols et agressions sexuelles, contre les filles et les femmes.
- Perturbations de la scolarité des enfants.
- Séparation des enfants et des familles lors du mouvement :
  - Risques lors des mouvements préventifs (a priori réduit par rapport aux mouvements précipités, sauf en cas de mouvements en larges groupes) :
    1. lorsque les enfants sont envoyés par les parents pour chercher du matériel/nourriture laissés derrière dans les zones d'origine
    2. lorsque les enfants sont chargés de la collecte de l'eau ou du bois
    3. Risque d'enlèvement et de recrutement forcé des jeunes adolescents
  - Mouvements précipités :
    1. Risque accru de séparation familiale
    2. Enlèvement d'enfants/jeunes par le groupe armé et risque qu'ils soient considérés comme combattants par les forces de sécurité
    3. Cas de VSBG par les populations, forces militaires, groupes armés
- Restriction des mouvements et de la liberté de circulation des populations : il y a peu de contrôles routiers réguliers mis en place par les autorités dans la province du Lac. Cependant, dans certaines localités, les entrées dans la ville sont contrôlées, le plus souvent de nuit entre 18h et 6h du matin. Des renforcements des contrôles routiers militarisés pourraient rendre l'accès à certains services de base difficile, par exemple l'accès de nuit au centre de santé pour les femmes enceintes.
- Arrestations arbitraires/arrestations violentes des enfants (surtout les adolescents) et des adultes : cela peut inclure des méthodes d'interrogation, de transfert et d'emprisonnement contraires au Principe directeur<sup>2</sup> 12 qui stipule « Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre toute arrestation et détention discriminatoire du fait de leur déplacement. »
- Recrudescences des moyens de survie néfastes (comme le sexe de survie) liés au manque de moyens de production de la nourriture/manque d'opportunité économique.

---

<sup>2</sup> Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998)

- Conflits intercommunautaires : en cas de déplacement prolongé, les tensions entre communautés pourraient accroître. Ce n'est pas le cas pour l'instant, au contraire, les populations hôtes ont partagé leur nourriture et quelques articles de ménages avec les déplacés. Les conflits communautaires sont plutôt récurrents entre les groupes ethniques boudouma et arabe à Kaiga Kindjiria pour des raisons de disputes liées à l'accès à la terre.
- Répercussions psychologiques sur les enfants et les familles (détresse et/ou souffrance psychologique, troubles mentaux)